



Paris, le 12 novembre 2012

Monsieur Dominique Baudis  
Défenseur des Droits  
Le Défenseur des droits  
7 rue Saint-Florentin  
75409 Paris Cedex 08

JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

*Re : Instauration d'un Délégué auprès du Défenseur des Droits en charge des Français de l'étranger*

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP  
DU SENAT

Monsieur le Défenseur des Droits, *Cher Dominique,*

SECRETAIRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEES

En prolongement de notre conversation téléphonique, je vous confirme combien il me semblerait utile de rendre vos services plus accessibles aux Français de l'étranger et plus efficaces dans leur défense, par la nomination d'un ou de plusieurs délégués en charge des Français de l'étranger.

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

Lors du débat sur le projet de loi organique instituant le Défenseur des Droits, il avait été adopté un amendement à l'article 37 prévoyant que le Défenseur des droits pourrait désigner un ou plusieurs délégués chargés des Français établis hors de France. Il s'agissait ainsi de pérenniser un dispositif, établi après des années de démarches (comme je vous l'ai dit j'avais sollicité Bernard Stasi dès la fin des années 90 !), qui permettait que les Français de l'étranger puissent bénéficier d'un interlocuteur spécifique auprès du Médiateur de la République (cf. ma note d'information de novembre 2009 en pièce jointe).

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES  
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE  
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE  
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

Malgré l'adoption de cet amendement, je regrette qu'aucun Délégué du Défenseur des Droits n'ait été nommé pour les Français établis hors de France, alors même qu'il existe plusieurs délégués dans chaque département français. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'il est demandé aux personnes souhaitant déposer une saisine via le site Internet du Défenseur des Droits d'indiquer au préalable de quel délégué géographique elles dépendent. De plus, les Français établis à l'étranger ont certainement, du fait de leur éloignement géographique, encore plus besoin que leurs compatriotes de métropole, d'une assistance personnalisée.

REPRESENTANT LE SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT  
A LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ELIMINATION DES  
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE  
L'UMP, SECRETAIRE NATIONAL AUX  
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS  
FRANCO-BRITANNIQUES ET  
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

../..

Le Ministère des Affaires étrangères ayant indiqué que, du fait des restrictions budgétaires en vigueur, il ne pouvait mettre à votre disposition un diplomate, comme cela avait initialement été envisagé. Cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle intervient au moment où le Ministère refuse d'envisager l'allègement du dispositif des ambassadeurs thématiques, alors même que certains postes (« ambassadeur chargé de la lutte contre la criminalité organisée », « ambassadeur pour les pôles »...) pourraient utilement être supprimés si cela permettait de financer le détachement d'un diplomate auprès du Défenseur des Droits.

Quoi qu'il en soit, si le gouvernement estime que les finances publiques ne permettent pas, à court terme, que la mission de Délégué du Défenseur des Droits auprès des Français de l'étranger soit confiée à un diplomate, il semblerait urgent de trouver une solution alternative – même à titre provisoire.

Vous m'avez indiqué que certains parlementaires représentant les Français de l'étranger n'étaient pas favorables à l'instauration d'un délégué spécifique. Il me semble donc que l'organisation d'une réunion de concertation avec ces parlementaires (12 sénateurs et 11 députés) pourrait être le moyen le plus efficace de parvenir au plus vite à une solution acceptable par tous.

Vous remerciant pour l'attention que vous portez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Défenseur des Droits, l'expression de ma parfaite considération *et toute ma fidèle amitié, cher*

*Dominique*

*Joëlle G*  
Joëlle Garriaud-Maylam